

Communiqué de presse 26 août 2021

LINO Sud : La Métropole Européenne de Lille bénéficie de l'autorisation environnementale nécessaire au lancement du chantier

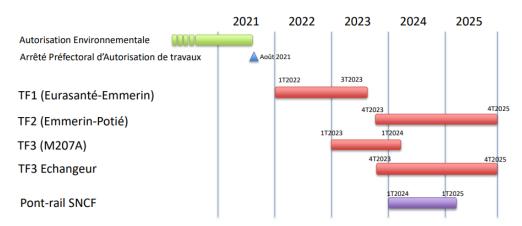
Dans le cadre du projet de la LINO Sud lancé par la Métropole Européenne de Lille (MEL), une enquête publique a été organisée du 14 avril au 14 mai 2021. Cette étape réglementaire nécessaire au démarrage du chantier vise à prouver le respect des enjeux environnementaux. La commissaire-enquêtrice chargée de l'enquête puis le Préfet ont rendu un avis favorable : le lancement des travaux est ainsi prévu début 2022.

L'enquête publique de demande d'autorisation environnementale de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest partie sud (LINO Sud) a pour but de **rassembler plusieurs autorisations dispensées par l'État**. Celles-ci relèvent de domaines liés à l'**environnement** afin de s'assurer entre autres de la préservation des espèces et de leurs habitats, de l'eau ou encore de la flore avoisinante. Cette étape désormais validée et l'arrêté préfectoral décerné, le **lancement des trois premières sections du chantier est prévu début 2022.**

Pour rappel, la volonté de la MEL de réaliser cette <u>partie Sud de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest</u> a été réitérée lors du Conseil Métropolitain du 23 avril 2021. Celle-ci fait partie des grandes ambitions voirie et mobilité de la Métropole puisqu'elle vise à améliorer les accès aux pôles stratégiques que sont Euratechnologies, Eurasanté, Euralimentaire et le CHRU, tout en retirant du trafic routier au milieu urbain dense.

Les travaux de cette 1ère partie de la LINO Sud s'étendront sur les communes de Loos, Emmerin, Haubourdin et Sequedin, entre l'accès sud d'Eurasanté et le giratoire après le franchissement de la Deûle à Sequedin. Le budget pour financer ces trois sections, études et travaux compris, représente 85 millions d'euros.

Le calendrier prévisionnel des chantiers des 3 premières sections est le suivant :



Le rapport est consultable sur le site de la Préfecture au lien suivant : LINO SUD - RAPPORT (nord.gouv.fr)

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la <u>Métropole Européenne de Lille</u> agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans. www.lillemetropole.fr @MEL Lille @metropoledelille

Contacts presse:

Yohan ENGEL

Conseiller Communication du Président Responsable du service de presse yengel@lillemetropole.fr +33 (0)3 20 21 21 23 +33 (0)6 82 13 57 26 Clémence TESSON

Attachée de presse <u>ctesson@lillemetropole.fr</u> +33 (0)3 20 21 22 76 +33 (0)6 30 46 23 35